Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

**Band:** 88 (1979)

Heft: 4

**Rubrik:** Dossiers pédagogiques de la Croix-Rouge

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 26.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Dossiers pédagogiques de la CROIX-ROUGE

On peut se procurer les Dossiers pédagogiques au secrétariat de la Croix-Rouge Jeunesse, 60 avenue de Tivoli, 1007 Lausanne, pour le prix de 30 francs. Téléphone 021 25 79 25.

Nous avons déjà présenté succinctement à nos lecteurs (Revue «La Croix-Rouge suisse» No 2/1979) les «Dossiers pédagogiques de la Croix-Rouge» préparés conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et qui sont destinés, dans le monde entier, aux professeurs des écoles secondaires. Nous leur consacrons aujourd'hui une plus large part.

### **Avant-propos**

Eduquer les jeunes dans la voie de la compréhension et de la coopération internationales, les sensibiliser aux problèmes que posent les multiples formes de souffrance humaine et les rendre réceptifs à la nécessité de respecter et de promouvoir partout et toujours les principes humanitaires, telle est l'une des responsabilités fondamentales de la Croix-Rouge.

Plus d'un demi-siècle d'activités incessantes aussi bien dans les écoles primaires que secondaires du monde entier – ponctué par deux conférences mondiales d'éducateurs en 1925 et 1963 – ont consacré le rôle éducatif d'un Mouvement dont l'une des préoccupations majeures est précisément de rechercher toujours de nouveaux

moyens permettant de mieux répandre l'esprit de compréhension et de paix parmi la jeunesse.

C'est ainsi qu'à la suite de la Résolution XII de la XXIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie à Téhéran en 1973, soutenant les efforts d'enseignement humanitaire des gouvernements et des Sociétés nationales de Croix-Rouge, est apparue l'idée d'un manuel pédagogique qui serait spécialement destiné aux enseignants de l'école secondaire.

Cette initiative, due au CICR, fut reprise par la Conférence mondiale de la Croix-Rouge sur la Paix convoquée à Belgrade en 1975, qui voyait dans un tel document un outil efficace permettant aux professeurs de mieux faire connaître l'action et les principes de la Croix-Rouge à leurs élèves, et qui contribuerait ainsi à promouvoir un esprit de paix parmi la jeunesse.

Le problème était dès lors de produire une documentation qui serait à la fois universelle, comme le Mouvement de la Croix-Rouge, et diverse, comme les composants de ce Mouvement. La solution de «dossiers pédagogiques» apporte, nous l'espérons, une réponse souple à ce problème. Il ne s'agit pas d'un «menu fixe» proposé à l'appétit de connaissance des enseignants du niveau secondaire et de leurs élèves,

mais plutôt d'une «carte» sur laquelle chacun peut choisir le plat à son goût. En outre, dans chaque pays, la Société nationale et l'autorité responsable de l'enseignement peuvent compléter les dossiers pédagogiques sur les points qui leur semblent importants et notamment sur tous ceux qui ont trait à leur propre pays.

Les dossiers sont composés de la façon suivante:

**1. Un Document Introductif** (cahier orange) qui fournit, sous la forme d'un exposé vivant et précis, l'information sur la Croix-Rouge.

2. Des Dossiers d'Information (cahiers chamois numérotés de A à G) qui offrent la source de documentation nécessaire, chacun faisant référence à un élément fondamental évoqué dans le Document Introductif.

- A. Histoire de la Croix-Rouge
- B. Le Comité international de la Croix-Rouge
- C. L'Agence centrale de Recherches
- D. Les Conventions de Genève
- E. La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge
- F. La Société Nationale de...
- G. La Croix-Rouge internationale



Tremblement de terre en Yougoslavie. Toute la côte du Monténégro a souffert, en Particulier les vieux villages. Partout des ruines et des images de désolation.
(Budva).

Photo: Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

3. Des Dossiers d'Etude (cahiers gris numérotés de I à VIII) qui permettent de se familiariser avec l'action quotidienne de la Croix-Rouge, tout en offrant l'occasion d'approfondir des sujets d'intérêt.

- I. La Croix-Rouge et la Guerre
- II. La Croix-Rouge, les Droits de l'homme, les principes humanitaires
- III. La Croix-Rouge et la Paix
- IV. La Croix-Rouge et les catastrophes naturelles
- V. La Croix-Rouge et les communications
- VI. La Croix-Rouge, la santé, le bien-être social
- VII. La Croix-Rouge et le don du sang
- VIII. La Croix-Rouge et les jeunes

**4. Le Dossier de Synthèse** (cahier blanc) expose l'esprit même de la Croix-Rouge, Mouvement universel né de l'idée d'un homme mû par un esprit de service et d'humanité.

Les Dossiers pédagogiques permettent d'enseigner directement grâce aux

- 1. Fiches pédagogiques (cahier bleu)
- 2. Orientations pédagogiques (feuilles bleues des Dossiers d'Etude).

Pour donner une idée plus précise du contenu d'un dossier, prenons un

exemple, celui du dossier IV, intitulé «La Croix-Rouge et les catastrophes naturelles». Il se compose de:

- 2 articles de synthèse:
  - «Les principaux types de catastrophe»
  - «L'action de la Croix-Rouge en cas de désastre naturel»
- d'une lecture «Venir promptement au secours» tirée des mémoires d'Henry Dunant
- d'un récit: Le désastre frappe Bali
- d'une étude de cas: L'action de la Croix-Rouge internationale au Guatemala en 1976
- d'une fiche signalétique: renseignements de base sur un pays précis
- de documents: Actions de secours d'urgence en 1976
- de tableaux: Statistiques sur les désastres de 1969 à 1972
- d'une carte des actions de secours de 1971 à 1976
- d'une orientation pédagogique
  Donnons pour terminer le texte intégral de l'article de synthèse:

## «L'action de la Croix-Rouge en cas de désastre naturel»

# Qu'est-ce qu'un désastre naturel?

Une définition un peu abstraite ferait état de la soudaineté d'une situation interrompant la vie quotidienne, les activités humaines et économiques traditionnelles, et plongeant les indi-

Des victimes du tremblement de terre sont soignées dans un hôpital de campagne à Bar.

Photo: Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge



vidus dans la souffrance, le dénuement et l'incapacité d'agir, étant bien entendu qu'une telle situation catastrophique serait due à des causes tout à fait indépendantes des activités de l'homme. Dans la réalité, et parce que les mots utilisés recouvrent des images connues, les inondations, les tremblements de terre, les cyclones, les typhons, les éruptions volcaniques, les sécheresses, les raz-de-marée, sont des désastres naturels. Parfois, un désastre en entraîne un autre: un tremblement de terre peut déclencher un raz-de-marée ou une éruption volcanique plus meurtriers que le séisme lui-même. Parfois, un désastre survient dans des régions inhabitées. Une chose est certaine, c'est qu'il y a de moins en moins de chance qu'une catastrophe naturelle survenant en quelque endroit du monde passe inaperçue: les moyens de communication, les surveillances météorologiques font que le monde entier peut être mis au courant d'un désastre naturel en quelques heures.

# Les catastrophes de ce type sont-elles fréquentes?

Il est bien évident que l'importance qu'on accorde à une catastrophe naturelle est très souvent liée au nombre de victimes qu'elle a entraînées. Ainsi, un tremblement de terre de faible intensité faisant plusieurs milliers de victimes sera-t-il plus connu et plus tragique qu'une forte secousse dans des régions désertes. Mais on estime qu'il y a en moyenne un désastre naturel survenant dans des zones habitées chaque semaine, et que toutes les trois semaines, une telle catastrophe est suffisamment importante pour que le pays dans lequel elle se produit ne puisse pas faire face seul aux problèmes posés. Enfin, il faut considérer qu'il y a de par le monde des zones, des régions, où les désastres plus fréquents naturels sont qu'ailleurs. Il y a des lignes de fracture de l'écorce terrestre le long desquelles ont lieu le plus souvent les tremblements de terre; il y a des pays de plaines situés au niveau de la mer, régulièrement inondés à la saison des pluies, il y a des zones où les volcans sont nombreux et toujours en semiactivité

### Quelle est alors l'action de la Croix-Rouge lorsqu'il y a un désastre naturel?

Elle se situe à plusieurs niveaux: d'abord à celui de la Société nationale

de la Croix-Rouge existant dans le pays affecté. Cette Société engage ses ressources en personnel et en matériel pour apporter une assistance aux sinistrés: vivres, médicaments, vêtements, couvertures, abris, soins, etc. Cela peut – et souvent doit – se faire en coordination avec les services gouvernementaux, afin d'éviter le gaspillage, le chevauchement des actions de secours, etc. Ensuite, si la Société nationale a épuisé ses ressources dans cette opération de secours, elle peut demander aux Sociétés sœurs et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge leur assistance. La Ligue, dont le siège est à Genève, envoie donc les informations dont elle dispose aux Sociétés nationales en leur demandant d'apporter leur assistance en espèces et en nature à la Société en difficulté, dans son action de secours. C'est le second niveau: l'aide internationale de la Croix-Rouge, qui accompagne les victimes du désastre pendant des semaines, voire des mois. Les dons en espèces permettent, lorsque c'est possible, à la Société nationale d'acheter sur place, ou dans la région, les biens manquants. L'aide en nature est acheminée le plus rapidement possible par voie terrestre, maritime ou aérienne, selon l'urgence, le coût et les possibilités.

Enfin, à un autre niveau, cette action de la Croix-Rouge internationale peut être, et là encore doit être coordonnée avec celle des organisations internationales spécialisées - agences des Nations Unies (UNDRO, OMS), groupements confessionnels internationaux - et avec celle prévue par le Gouvernement du pays sinistré. Cette action peut durer des mois, et parfois ne plus porter uniquement sur la fourniture de secours qualifiés «d'urgence» et être orientée vers des plans à long terme, comme la reconstruction. Cela permet de fournir un abri solide et durable à des milliers de sinistrés souvent privés de la moindre ressource par la catastrophe. Il est bien évident que les actions à long terme ne peuvent avoir lieu qu'en fonction de la réponse financière et matérielle des Sociétés nationales à l'appel lancé par le biais de la Ligue, et aussi en fonction des accords et autorisations gouvernementaux, qui définissent le cadre et la durée des missions de la Croix-Rouge.





